Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



6 décembre 2019

SESSION ORDINAIRE 2019-2020

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

introduisant la faculté de créer des commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort

déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, M. Michael Vossaert, Mme Céline Fremault et Mme Victoria Austraet

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Règlement par Mme Delphine CHABBERT

SOMMAIRE

1.	Désignation de la rapporteuse						
2.	Exposé des auteurs de la proposition de modification du Règlement	3					
3.	Discussion générale						
4.	Discussion et vote de l'article unique						
5.	. Vote de l'ensemble de la proposition de modification du Règlement						
6.	Approbation du rapport	4					
7	Texte adonté par la commission	5					

Ont participé aux travaux : Mme Delphine Chabbert, Mme Barbara de Radiguès, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu (président), M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie, Mme Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michaël Vossaert.

Ont également participé aux travaux : Mme Céline Fremault (députée) et M. Bruno Vanleemputten (greffier du Parlement).

Messieurs,

La commission spéciale du Règlement a examiné, en sa réunion du 6 décembre 2019, la proposition de modification du Règlement introduisant la faculté de créer des commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort.

1. Désignation de la rapporteuse

Mme Delphine Chabbert a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé des auteurs de la proposition de modification du Règlement

Mme Magali Plovie juge le moment important. Cette proposition de modification du Règlement permet de faire évoluer la démocratie représentative vers une forme novatrice. Une rencontre et des délibérations auront lieu au sein d'une commission entre des députés et des citoyens-citoyennes tirés au sort.

Elle trouve également que le travail de collaboration entre les députés constitue un élément très important. Le fait qu'ils aient pu discuter, échanger, élaborer et co-construire ce texte tous ensemble, majorité et opposition, lui semble vraiment fondamental.

La commissaire espère que, dans les mois à venir, les députés pourront continuer à travailler tous ensemble pour parachever la mise en place des commissions délibératives.

M. Michael Vossaert se réjouit également du travail qui a été accompli, majorité et opposition, qui constitue une première dans ce Parlement même si une ouverture vers la société civile avait déjà été réalisée par les Jeudis de l'hémicycle avec un suivi parlementaire.

Évidemment, il y aura une évaluation du dispositif qui sera mis en place mais c'est déjà un premier pas.

Le groupe DéFI se félicite d'avoir participé à l'élaboration de cette modernisation de la démocratie participative citoyenne au sein du Parlement

M. Jamal Ikazban va dans le même sens que ses collègues des groupes Défi et ECOLO. Il persiste et signe pour affirmer que c'est un moment historique, n'en déplaise à certains députés, et extrêmement important dans la vie du Parlement.

C'est un moment historique aussi dans les rapports et dans les relations que les députés peuvent établir avec les citoyens. On ne peut nier que la confiance entre le citoyen et le politique a eu tendance à s'effriter ces dernières années. Ce qui a permis de laisser la place aux populistes, notamment d'extrême droite, à travers l'Europe.

Le député estime que le Parlement va effectuer un bon en avant avec l'adoption d'une telle mesure.

Il se réjouit que cette proposition a pu être concertée et discutée entre la majorité et l'opposition. C'est un signe de bonne santé de la démocratie.

Il rappelle que le Parlement francophone bruxellois, après les élections de mai 2019, a renouvelé pour près de la moitié les parlementaires qui sont des citoyens qui ont décidé de s'engager en politique.

Dans ce Parlement renouvelé pour moitié, M. Ikazban fait partie maintenant des députés les plus expérimentés. Il rappelle la proposition de mettre en place des commissions mixtes paritaires pour donner davantage la parole aux citoyens tirés au sort, ce qui aurait pu faire peur au monde politique.

Aujourd'hui, on est dans une démarche plus positive, inclusive, de travailler en concertation, d'écouter et d'entendre ce que les citoyens ont à dire aux parlementaires.

Les citoyens ont très souvent de très bonnes et de très belles choses à apporter aux parlementaires qui doivent ensuite les traduire dans les faits par leur travail parlementaire.

Il remercie tous les collègues de la majorité et de l'opposition, même ceux qui auraient voulu qu'on aille encore plus loin ou moins loin.

Le député trouve que la proposition de modification est un très beau texte qui constituera une très belle expérience et qui permettra de récolter de très beaux fruits démocratiques dans l'avenir.

Mme Céline Fremault a toujours plaidé de manière générale pour qu'il y ait un travail qui s'opère au-delà des clivages majorité-opposition parce qu'elle pense qu'on touche ici à des Règlements d'Assemblées et qu'une Assemblée, par définition, représente la majorité et l'opposition.

Il y a une volonté, à tout le moins dans le chef du groupe cdH, de travailler dans le cadre d'un débat plus large pour envisager une réforme du Règlement.

Elle l'a fait, à titre personnel, avec beaucoup de sincérité depuis trois mois et elle continuera à être vigilante parce qu'il y a d'autres engagements qui ont été pris notamment à l'égard du groupe MR à propos de demandes qu'ils ont portées. Il y a des textes qui sont reportés aussi à la demande de la majorité sur toute une série de questions.

Comme l'a rappelé la présidente Magali Plovie, il y a aussi une volonté au niveau de l'Assemblée de la Commission communautaire française de travailler sur une série d'axes. La députée trouve sain de réaliser ce travail tous ensemble et de voir aussi les terrains de consensus qui pourront être dégagés. C'est également une belle preuve de maturité d'une Assemblée d'avoir cet objectif en ligne de mire, qui plus est, en début de législature.

Elle estime qu'il peut être discuté durant des heures sur la proposition des commissions mixtes paritaires. C'est un signal important. Alors est-ce que tout est parfait ? Elle ne le pense pas. Par contre, elle constate que tout le monde plaide pour le renforcement d'une participation citoyenne.

Un travail conséquent sur la rédaction du vade-mecum attend les parlementaires. La députée participera aux travaux avec le sérieux requis et elle travaillera encore dans les mois qui viennent sur l'amélioration du Règlement pour rendre ce Parlement effectivement progressiste et moderne.

3. Discussion générale

Un premier commissaire se réfère au débat qui a eu lieu au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et il estime que répéter l'intégralité des arguments déjà développés sur le sujet n'a pas nécessairement beaucoup de sens.

Pour son groupe, le MR, les objectifs sont louables et, bien évidemment, il est conscient qu'il faut pouvoir agir en la matière.

L'intervenant se réjouit bien entendu que ce débat ait pu être ouvert et qu'il y ait pu avoir un certain nombre d'échanges de discussion.

Néanmoins, en l'état, la proposition semble au groupe MR ne pas développer une réelle culture de démocratie participative. Le mécanisme de tirage au sort, tel que prévu, ne permet pas d'éviter les émergences d'une nouvelle forme d'élites au sein du panel citoyen. C'est pour le groupe MR, un des éléments qui pose le plus de difficultés en l'état.

En effet, pour chaque question soulevée, on installe une nouvelle commission mixte avec un nouveau tirage au sort et donc de nouveaux participants. Or, le tirage au sort n'apporte pas de réelle plus-value que

lorsque les personnes qui sont tirées au sort sont par la suite mises sur un même pied d'égalité que les députés.

Une fois encore, l'intervenant reconnaît que les objectifs sont louables mais cette proposition ne permet pas d'installer ce qui serait, pour le groupe MR, une culture durable de la participation citoyenne, alors qu'un certain nombre d'outils plus directs, efficaces, plus perceptibles dans le quotidien des citoyens et quant à leurs choix, aurait pu être mis en œuvre. En l'état, même si le groupe MR constate que l'effort est intéressant et louable, le député ne considère pas cette proposition comme ayant atteint les objectifs attendus par le groupe MR.

Compte tenu de ces éléments, le groupe MR s'abstiendra.

Un autre commissaire signale que la position de son groupe, le PTB, a déjà été exprimée au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour lui, c'est un pas en avant important. Il y a une déconnexion de plus en plus grande entre la population et les citoyens et le monde associatif. C'est un constat grandissant qui frappe aux yeux.

Le député pense que la réponse n'est pas suffisante.

La discussion générale est close.

4. Discussion et vote de l'article unique

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté par 6 voix pour et 3 abstentions.

5. Vote de l'ensemble de la proposition de modification du Règlement

L'ensemble de la proposition de modification du Règlement est adopté par 6 voix pour et 3 abstentions.

6. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte de la proposition de modification du Règlement tel qu'il figure au document parlementaire 13 (2019-2020) n° 1.

La Rapporteuse, Le Président,

Delphine CHABBERT Hasan KOYUNCU